

MEMO DU COMMISSAIRE

PARCOURS DE REGULARITE

GENERALITES – PRESCRIPTIONS

Les commissaires doivent avoir une tenue correcte et devront éviter tout geste, tout matériel et tout placement parasite, qui pourraient gêner le conducteur et son chien attelé.

Les commissaires ne doivent pas être accompagnés de leur chien ou d'un chien.

Ils leur est interdit de communiquer toute notion relative au temps, heure ou autre.

Au point d'eau,

L'arrêt de 30 secondes de l'équipage est obligatoire.

Les commissaires présents devront maintenir propres les récipients destinés à l'eau pour les chiens. Plusieurs équipages pouvant se retrouver ensemble à l'arrêt ravitaillement, il faudra prévoir de disposer des bidons d'eau et des gamelles en nombre suffisant, (dont au moins une suffisamment profonde et large pour que les chiens muselés puissent boire), et les disposer écartées les unes des autres afin d'éviter toute tension entre les chiens.

Le Top d'arrivée doit être donné afin d'annoncer le décompte des 30 secondes au concurrent.

Un décompte doit être fait pour annoncer la reprise - 5- 4 - 3- 2 – 1 -Top départ.

MISE AU POINT

Avant le départ, une mise au point est faite par l'examineur, moment où tous les commissaires pourront demander une ou des précisions sur le règlement et le présent mémo distribué.

3 fonctions lui sont confiées.

Information - Sécurité et Assistance - Contrôle

INFORMATION DES CONCURRENTS ET DU PUBLIC

Promeneurs - Ils les informent de la tenue de l'épreuve, qu'ils renconteront des concurrents accompagnés de leur chien qui tracte une charrette.

Concurrents : - Ils les informent sur le chemin à prendre et/ou – et Remettent le concurrent qui ne prend pas le bon parcours ou qui se perd, dans la bonne direction. Ne pas hésiter à insister.

SECURITE ET ASSISTANCE

Ils apportent leur aide aux conducteurs ou à leurs chiens qui pourraient être en difficulté.

- Aider à récupérer le chien hors de contrôle du concurrent.
- Aider le concurrent à descendre ou à monter un talus si nécessaire
- Porter aide au concurrent ou au chien pris d'un malaise, et prévenir les secours.
- Débloquer l'attelage pris sur un obstacle naturel si le concurrent n'arrive pas à se défaire de la situation.
- Aider un chien attelé à monter une pente si le concurrent s'en trouve incapable
(Cette aide devra être portée sur la feuille d'annotation commissaire en pénalité.).

En cas de traversée de chaussée, ils arrêteront la circulation à l'aide de barrières de sécurité

Ils assurent la sécurité du Public et apportent assistance si besoin est.

Ils leur demandent de porter attention aux équipages qui circulent.

Ils interviennent lorsqu'un promeneur prend un malaise ou chute, et préviennent les secours etc.

CONTROLE

Les commissaires sont "les yeux" de l'examineur sur le parcours.

Ils sont chargés de du respect de la règlementation sportive de la discipline

Ils sont placés par le responsable du concours et/ou par l'examineur aux emplacements qui peuvent présenter un risque potentiel ou une difficulté, que ce soit pour l'attelage ou pour son conducteur.

Ils assurent une surveillance constante des concurrents en tous points du parcours de régularité.

Ils remplissent la feuille de contrôle qui leur est remise avant le départ selon les indications données par l'examineur.

EXPLICATIF FEUILLE DE CONTROLE

Annotations obligatoires

Contrôle de passage :

Les commissaires vérifient le dossard du concurrent lors de son passage et coche sur la feuille. Le numéro de dossard doit être demandé s'il n'est pas visible.

Attention les concurrents ne passent pas toujours dans l'ordre des dossards.

Mise en laisse :

Le conducteur met en laisse son ou ses chiens lors du parcours.

(Cela ne doit en principe jamais arriver car le conducteur ne doit pas être en possession de laisse). Toutefois s'il s'agit d'un chien catégorisé au titre de la loi, une petite laisse peut être attachée au harnais du chien et peut être prise en main **en cas de danger** (croisement d'un chien, d'un promeneur, d'un chien en divagation, etc.)

Si un chien porte un collier de quelque nature qu'il soit, cela doit être signalé sur la feuille de contrôle. Tout collier même antiparasitaire est interdit.

Utilisation de clicker ou de sifflet

L'utilisation d'un clicker et/ou d'un sifflet est prohibé

Contact attelage :

Le conducteur touche **volontairement** le chien attelé ou le brancard.

- Pour ralentir le chien, ou pour l'accélérer.
- Pour éviter qu'il ne se sauve.
- pour récupérer un chien hors de contrôle par le concurrent ou par le commissaire.
- Pour éviter qu'il aille voir un chien ou une personne.
- Pour le remettre dans le chemin ou à l'ordre.
- Pour l'aider à franchir un obstacle, le tirer ou le pousser.
- Aide à la montée ou à la descente

Contact charrette :

Le conducteur touche **volontairement** la charrette.

Manœuvre de déblocage de la charrette lorsqu'elle est bloquée, ou retournée, par le concurrent ou par le commissaire en cas d'échec du concurrent etc....).

Récompenses alimentaires et ou jouets :

Il est interdit durant le parcours de récompenser soit par des aliments soit par un ou des jouets.

Arrêt non justifié :

Le chien **ET** le conducteur sont arrêtés sans raisons valables.

Est considéré comme arrêt non justifié, un arrêt total **concomitant** du maître et de l'attelage et sans raisons valables.

Ne sont pas considérés comme arrêts non justifiés :

Le chien s'arrête pour faire ses besoins,

Son conducteur peut s'arrêter aussi mais cet arrêt ne doit pas s'éterniser.

Le conducteur doit exprimer la reprise de la marche par le chien.

Blocage de la charrette par un obstacle, (souche, arbre, tronc. Etc.)

A la condition que son maître donne les ordres et mette tout en œuvre pour résorber cet état.

Lors du ravitaillement.

Quand le commissaire annonce la fin du temps de 30 secondes,

Le conducteur et son chien doivent repartir pratiquement immédiatement.

Sauf si le chien se désaltère encore et que le maître sollicite pour la reprise du parcours.

Franchissement d'obstacle.

Le maître arrête son chien, mais lui se déplace pour se porter à un point précis, puis celui-ci

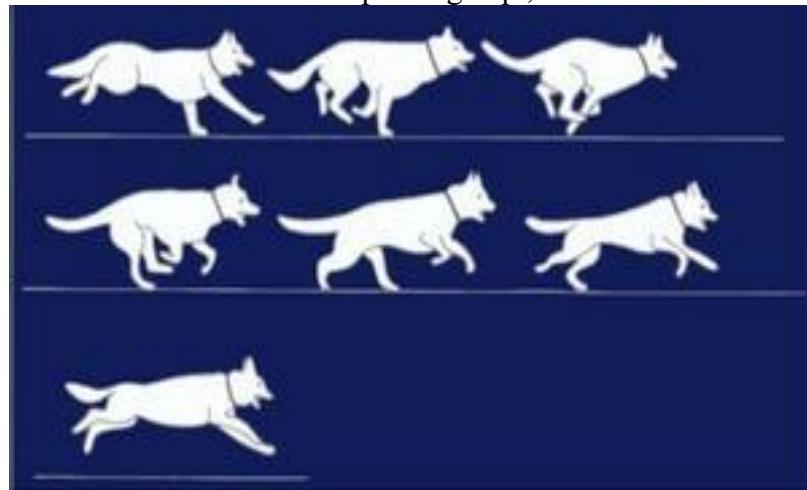
Rappelle son chien ;

Un des 2 membres de l'équipe est donc toujours en mouvement

Allure galop :

Le galop est **INTERDIT** sur toutes les épreuves du concours.

Exemple de galop ;



Aide continue à la montée :

Le chien se trouve dans l'incapacité physique de franchir l'obstacle représenté par une montée et doit être aidé, soit en le prenant par le harnais et en le tirant, soit par la charrette qui est poussée et ce de façon prolongée. Une aide ponctuelle sera assimilée à un contact chien.

Brutalité.

Toute brutalité est interdite envers le chien.

Cigarettes cigarettes – vaporettes- etc.

Il est interdit de fumer durant le parcours.

Bâton de marche ou canne :

Tout bâton de marche ou canne est interdite durant le parcours de régularité sauf les personnes détentrices de la carte mobilité inclusion, le commissaire l'indique cependant sur sa feuille et l'examinateur en tiendra compte.

Téléphone, montre, caméra, appareil photo, etc..... :

Tout accessoire pouvant donner une notion de temps est formellement interdit sur un parcours de régularité. Montre, chrono, GPS, Podomètre, appareil photo, caméras, **et tout appareil pouvant servir de mesure du temps etc.**

DIVERS

Indication de temps.

Ils ne donnent jamais une indication de temps, de façon verbale, corporelle écrite ou autre.

Ils prendront attention à cacher leur montre.

Départ du poste

Les commissaires peuvent quitter leur poste lorsque tous les dossards correspondants au nombre d'engagés ont été cochés ; ils se réfèrent à la liste remise par l'organisateur.

Ils ramassent les rubalises lors de leur retour afin de laisser le lieu dans l'état où il était

Photo

Il est possible aux commissaires de prendre une ou des photos de l'endroit où ils se trouvent et/ou de prendre des photos des concurrents afin d'expliquer à l'examinateur la ou les observations faites